LES ZONES ET LES SECTEURS

I - ZONES URBAINES EXISTANTES

- UC : Secteur d'habitat existants
- UCf : Site, Secteur thermal
- UCt : secteur à vocation de loisirs

II - ZONES A URBANISER

- AUc : zone urbanisable immédiatement pour la construction suivant un plan d'aménagement et de développement durable
- AUa : zone partiellement bornée, restant disponible suivant un plan d'aménagement et de développement durable
- AU : zone d'urbanisation future à ouvrir après modification du PLU

III ZONES PROTEGEES

- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique
  - Na : Bâtiments isolésen zone agricoles, parcélisés en zone N et susceptibles de changer de destination ou de réhabilitation et fonctionnant naturelle ont repondant aux critères de l'article L 123-3-1 du code de l'urbanisme
  - Np : Zone naturelle, de protection paysagère
  - Nh : Zone naturelle, de protection des sources

AUTRES INDICATIONS

- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics
- SERVITUDE CONFIGURATION DES VOIES NOUVELLES
- PORTES D'AGGLOMERATION
- LIMITATION DES ACCES
  - LES ACCES DES VEHICULES DEVRONT ETRE ADAPTES AUX OPERATIONS ENVISAGEES ET NE PAS PRESENTER DE GENE OU DE DANGER POUR LA CIRCULATION
  - LES ACCES DES VEHICULES DEVRONT ETRE ADAPTES AUX OPERATIONS ENVISAGEES ET NE PAS PRESENTER DE GENE OU DE DANGER POUR LA CIRCULATION
- MARQUES DE RECUL
  - Recul de 75 ml par rapport à l'axe des voies départementales
- Pente, bande non figurée au zonage

COMMUNE DE BARD

PLAN DE ZONAGE

3.1

PLAN LOCAL D'URBANISME 2007

ECHELLE : 1 / 5 000°

N

SAR Company Réalisé Zonage / Réalisé : Service Cartographie SAR Company - 1ère rue du Bernard 34 170 CASTELNAU LE LEZ Tél : 04 67 07 48 00 - Fax : 04 67 07 28 47 - cartographie@sar-company.fr
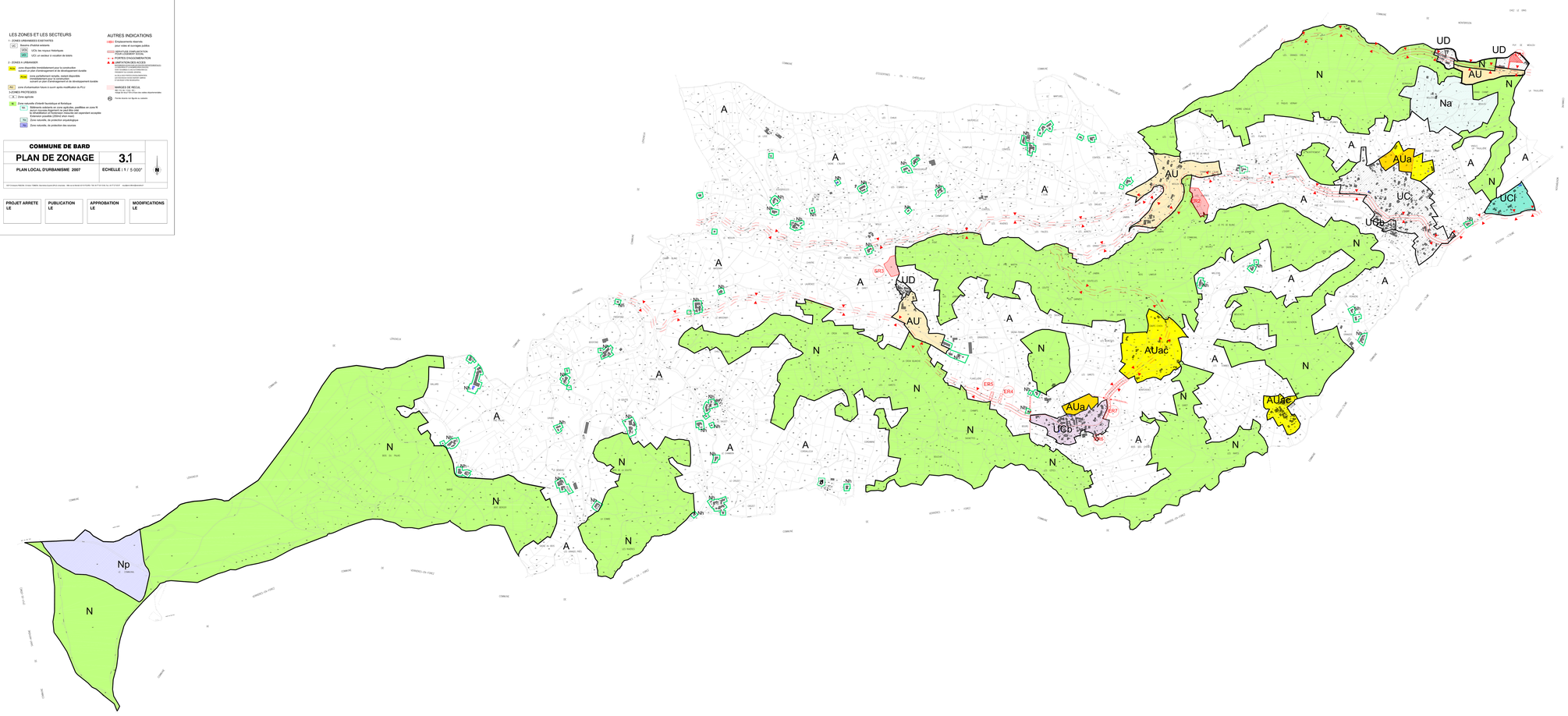
PROJET ARRETE LE	PUBLICATION LE	APPROBATION LE	MODIFICATIONS LE